

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

1/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

**Code du produit** 85849432

**Numéro d'AMM** FR-2016-0023

**Code UFI** Non concerné

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Rodenticide, Produit Biocide TP14  
REACH PC8  
**RB : appât sur grains, prêt à l'emploi**

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)  
Email : [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**ORFILA INRS Centre** 01 45 42 59 59  
**Antipoison**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

2/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :** Aucun

**Pictogrammes de danger :** Aucun

**Mention d'avertissement :** Aucune

**Mentions de danger :** Aucune

### Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

**Mentions supplémentaires :** Aucune

**Étiquetage supplémentaire :** Aucun

### 2.3 Autres dangers

Contient une substance PBT : Brodifacoum.

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

3/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

##### Nature Chimique

RB : appât sur grains

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Brodifacoum*	56073-10-0 259-980-5 607-172-00-1	/	Acute Tox. 1, H330 Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 1, H300 STOT RE 1, H372 (sang) Repr. 1A, H360D Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	10 10	0,0005 <= x <= 0,0015

\*Limites de concentration spécifiques :

Repr. 1A, H360D :  $C \geq 0,003 \%$

STOT RE 1, H372 (sang) :  $C \geq 0,02 \%$

STOT RE 2, H373 (sang) :  $0,002 \% \leq C < 0,02 \%$

##### Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

##### Inhalation

La présentation du produit limite les risques d'exposition par inhalation.

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

4/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

	Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever tout vêtement souillé. Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
<b>Ingestion</b>	Le mélange contient un amérisant (denatonium benzoate) pour limiter les risques d'ingestion. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.  Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Ce produit contient une substance anticoagulante. Elle a une action anti-vitaminique K. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux.  Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.
------------------	--

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Le produit contient un rodenticide anticoagulant.
<b>Traitement</b>	En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique et contrôler l'activité prothrombinique.  Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

5/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : Anticoagulants.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens appropriés</b>	- Mousse résistant à l'alcool
	- Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
	- Poudre chimique (poudre sèche)
<b>Moyens inappropriés</b>	- Jet d'eau, eau pulvérisée

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, une fumée formée de produits de combustion dangereux va se dégager.
	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Formation possible de gaz de type CO <sub>x</sub> . Ne pas respirer les fumées.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30). Appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).
<b>Informations supplémentaires</b>	Rester en amont des flammes. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## **SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS**

6/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions pour les non-secouristes</b>	<p>Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.</p> <p>Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.</p>
<b>Précautions pour les secouristes</b>	<p>Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.</p> <p>Porter un équipement de protection individuelle adéquat.</p> <p>Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.</p>

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	<p>Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.</p>
--	--

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes pour le confinement</b>	<p>Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.</p>
<b>Méthodes de nettoyage</b>	<p>Recueillir le produit solide avec des moyens mécaniques (pelles, balais...).</p> <p>Si besoin, absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Puis le stocker dans un récipient approprié pour élimination.</p> <p>Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.</p>
<b>Autres conseils</b>	<p>Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.</p>

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	<p>Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.</p>
---------------------------------------	--

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

7/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas ouvrir les sachets. Le produit ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur (< 40°C), de la lumière directe et de l'humidité. Stocker hors de portée des animaux domestiques, des oiseaux, des animaux d'élevage.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
<b>Matériaux appropriés</b>	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas ouvrir les sachets en PE/PP.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Produit biocide, sous forme d'appât, prêt à l'emploi, pour tuer les rongeurs.
---	---

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

8/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Brodifacoum	56073-10-0	0,002 mg/m <sup>3</sup>	/	/	Fournisseur

#### Autres informations :

Données pour le Brodifacoum CAS 56073-10-0 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,00004 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC Sédiments (eau douce)	0,043 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,0058 mg/l
DNEL/DMEL (population générale)	
Effet local aigu – oral :	0,0000033 mg/kg/ poids jour
Effet local chronique - oral :	0,0000033 mg/kg/poids jour

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

##### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Pas de protection respiratoire nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

**Protection des mains** Se laver soigneusement les mains après manipulation.



## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

9/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

<b>Protection des yeux</b>	Eviter le contact avec les yeux.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Eviter le contact avec la peau. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
<b>Protections thermiques</b>	Non concerné

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles pour la protection de l'environnement</b>	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines. Placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques, aux animaux non cibles et en zones non submersibles, à l'abri des intempéries.
--	---

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat Physique</b>	Solide, grains de blé
<b>Couleur</b>	Bleue
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non disponible
<b>Point éclair</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

10/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

<b>pH</b>	6,46 - à 21,4°C, après 1min. -
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable
<b>Solubilité</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	0,731 – après versement - 0,765 – après tassement -
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non disponible
<b>Caractéristique des particules</b>	Pas d'informations disponibles

### 9.2 Autres informations

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	Le mélange n'est pas classé dans des classes de danger physique. Les sachets contenant l'appât ne doivent pas être ouvert : le risque de poussières est limité.
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'informations disponibles

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions prévues d'utilisation et de stockage.
-------------------	---

### 10.2 Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

11/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues si le produit est utilisé en accord avec les recommandations.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Éviter l'exposition à des températures élevées.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Pas d'informations disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut dégager/former des gaz toxiques ou irritants de type CO<sub>x</sub>.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) N°1272/2008

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 > 2 000 mg/kg – Rat –  
*[Mélange de concentration similaire]*

DL50 = 0,4 mg/kg – Souris –  
*[Brodifacoum]*

**Toxicité aiguë par inhalation** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CL50 = 3 mg/m<sup>3</sup> - Rat –  
*[Brodifacoum]*

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 > 2 000 mg/kg – Rat –  
*[Mélange de concentration similaire]*

**SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI -  
CANADIEN GRAINS**

12/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

	DL50 = 3,2 mg/kg – Rat – <i>[Brodifacoum]</i>
<b>Irritation / corrosion cutanée</b>	Non irritant – Lapin – <i>[Préparation similaire]</i>
<b>Lésions oculaires graves / irritation oculaire</b>	Légèrement irritant – Lapin – <i>[Préparation similaire]</i>
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non sensibilisant pour la peau - Cobaye – <i>[Préparation similaire]</i>

**Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : pas de potentiel cancérogène.

**Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : pas de potentiel mutagène.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : Peut nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

13/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations disponibles.

### Autres informations

Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux. L'exposition des animaux non cibles doit être évitée.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Effets spécifiques : Le mélange a des effets anticoagulants qui peuvent causer des hémorragies internes. Les effets peuvent être tardifs.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons**

CL50 = 0,042 mg/l  
*Oncorhynchus mykiss*  
96 heures  
Brodifacoum

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

CL50 = 0,25 mg/l  
*Daphnia magna*  
48 heures  
Brodifacoum

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

14/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

**Toxicité pour les plantes aquatiques** CE50 = 0,04 mg/l  
*Pseudokirchneriella subcapitata*  
72 heures  
Brodifacoum

**Toxicité pour les abeilles** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les vers de terre** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les oiseaux** Pas d'informations disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Pas de données disponibles pour le mélange.

Le Brodifacoum est non rapidement biodégradable : DT50 = 157 jours  
Taux de minéralisation : 35,8 % - 365 jours -

**Koc** Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas de données disponibles pour le mélange.  
Brodifacoum : Log Kow = 4,92 - pH 7, 20°C -

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles pour le mélange.

Brodifacoum : Coefficient de partition sol/eau = 6,12

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Le Brodifacoum est une substance PBT.

## SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS

15/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'informations disponibles

### 12.7 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Éviter les écoulements dans l'environnement.  
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.  
Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchèterie ou tout autre centre de collecte approprié.  
Ne pas laver à l'eau les poste d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

**Produit** Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

**Emballages contaminés** Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé pour le transport.

## **SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS**

16/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### **ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### **IMDG**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

### **IATA**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.



## **SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS**

17/20

Date de création : 10/07/2017  
Date de révision : 18/11/2022  
Version : 05 / FRANCE

### **SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

#### **15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations supplémentaires**

**Classement ICPE** Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

Les composants mentionnés en section 3.2 sont cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

##### **Dispositions particulières :**

Etiquetage additionnel relatif au Règlement Biocide N° 528/2012

Formulation : RB : appât sur céréales, prêt à l'emploi

Composition : Brodifacoum N° CAS : 56073-10-0 0,010 g/kg

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

**SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI -  
CANADIEN GRAINS**

18/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H330 Mortel par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

- Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 1 -
- Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 1 -
- Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 1 -
- Repr. 1A Toxique pour la reproduction – Catégorie de danger 1A -
- STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée -  
Catégorie de danger 1 -
- Aquatic Acute 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
- Aquatic Chronic 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -

**Abréviations et acronymes**

- ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
- ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
- ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
- ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
- BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
- No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
- No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
- CEx Concentration d'Effet pour X%
- CEbx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
- CErx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
- CLP Classification, Labelling, Packaging regulation
- CIx/ICx Concentration d'Inhibition pour X%
- CLx/LCx Concentration Létale pour X%
- Conc. Concentration
- DLx/LDx Dose Létale pour X%
- DMEL Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale

**SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI -  
CANADIEN GRAINS**

19/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

## **SOURICIDE RATICIDE CANADIEN BLE BRODI - CANADIEN GRAINS**

20/20

Date de création : 10/07/2017

Date de révision : 18/11/2022

Version : 05 / FRANCE

### **Méthodes utilisées :**

La classification du mélange « Souricide Raticide Canadien blé brodi » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé (prise en compte des limites spécifiques et calcul).

### **Informations complémentaires :**

Indication à porter sur les postes d'appâtage.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes :

« Ne pas déplacer ni ouvrir, contient un rodenticide, AMM 2016-0023, BRODIFACOUM, en cas d'incident, contacter un centre antipoison INRS 01 45 42 59 59. »

### **Objet de la révision :**

Il s'agit de la version 05 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### **Informations supplémentaires :**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 878/2020 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.